

prolongement du quai, etc., \$4,800 ; anse aux Gris-Fonds—améliorations à l'embouchure de la rivière, \$1,200 ; baie Saint-Paul—réparations au quai du Cap-aux-Corbeaux, \$800 ; Barachois de Malbaie—brise-lames, \$4,000 ; Gelceil, jetées de dérivation et estacades—pour réparer les dommages causés par la glace, \$480 ; Bois Brûlé—jetées de dérivation, etc., \$960 ; Bonaventure-Est—brise-lames, \$4,000 ; Cacouna—prolongement du quai, etc., \$480 ; Caplan—brise-lames, \$4,000 ; Chambord—quai, \$6,400 ; Champlain—quai, y compris réparations et prolongement, \$6,560 ; Château-Richer—amélioration du port, \$2,40 ; quai du Coteau-du-Lac—réparations, \$480 ; Ile-aux-Grues (côté sud)—réparations au quai, \$2,560 ; Deschambault—quai, \$7,200 ; Desjardins, île aux Allumettes—quai, \$6,000 ; Doucet's-Landing—dragage, \$9,600 ; Douglastown—débarcadère isolé, \$8,000 ; East-Templeton—quai, \$5,200 ; rivière Anglaise—enlèvement d'obstructions, \$4,000 ; Escoumains—jetée, \$8,000 ; Pointe-au-Père—débarcadère, \$32,000 ; Grande Vallée—jetée, \$16,000 ; Grands Méchins—brise-lames, \$4,000 ; Grondines—quai, \$6,000 ; réparations et améliorations générales des constructions des ports, rivières et ponts, \$16,000 ; Ile-aux-Coudres—réparations au quai, \$1,600 ; quais du lac Saint-Jean—réparations, \$2,000 ; lac Saint-Jean—dragage, \$3,20 ; lac Nominigüe—quais, \$1,600 ; lac Témiscamingue—améliorations, \$480 ; Laprairie, brise-glace et murs de revêtement—reconstruction et réparations, \$12,400 ; Le Tableau, Descente des Femmes—quai sur la rivière Saguenay, \$80 ; île d'Alma—enlèvement de rochers, \$80 ; quai de Lotbinière—améliorations, \$9,600 ; bas du Saint-Laurent—enlèvement de rochers, etc., \$2,400 ; îles de la Madeleine—brise-lames et jetées, \$16,000 ; Maquasha—débarcadère, \$5,200 ; Mont-Louis—quai, \$2,400 ; Malbaie—exhaussement et prolongement du quai, \$3,200 ; Newport—brise-lames (prolongement), \$8,000 ; New-Richmond—brise-lames, \$4,800 ; rivière Nicolet—dragage, \$4,800 ; Notre-Dame du Portage—quai, \$3,600 ; Paspébiac—débarcadère, \$8,000 ; Percé (anse du nord)—quai, \$7,200 ; Pierreville—quai, \$4,800 ; pointe aux Esquimaux—quai, caisson de tête, \$1,600 ; Pointe aux Trembles—quai, \$8,000 ; pointe Saint-Pierre—brise-lames, \$4,800 ; Port-Daniel—prolongement et abords du quai, \$6,400 ; Repentigny—quai, \$5,200 ; Rimouski—prolongement du quai et du bassin des marées, y compris réparations, \$24,000 ; rivière aux Renards—brise-lames, jetée, \$16,000 ; rivière Batiscan—draguer chenal à l'embouchure, \$6400 ; rivière Château-guay—dragage, \$3,20 ; Rivière-du-Loup (Fraserville)—améliorations au port, \$16,000 ; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et amélioration à l'entrée, \$2,400 ; rivière Jésus—dragage, \$4,000 ; jetée de la rivière Ouelle—réparations, \$2,400 ; rivière Saguenay—dragage, \$12,000 ; rivière Saint-Louis—améliorations, \$12,000 ; rivière Saint-Maurice—chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque, \$6,400 ; rivière Saint-Maurice—barrage aux Grandes-Piles, \$8,000 ; rivière Saint-Maurice—dragage de la passe est, \$4,800 ; rivière Touladié—amélioration de la, \$2,000 ; rivière Verte—améliorations à l'embouchure de la, \$800 ; Sacré-Cœur—quai, \$7,200 ; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—jetée, \$8,000 ; Saint-André de Kamouraska—quai—réparations à la culée en terre, \$1,600 ; Sainte-Anne de la Pérade—réparations aux travaux de protection des rives de la rivière, \$1,600 ; Sainte-Famille, I. d'O.—prolongement de la jetée, \$4,800 ; Saint-Fidèle—quai, \$2,400 ; Saint-Fulgence—quai, \$4,000 ; îles de Saint-Gédéon—quai, \$6,000 ; piles et travées de Sainte-Geneviève—réfections, \$2,240 ; Saint-Godefroi de Nouvelle—brise-lames, \$4,800 ; Saint-Jean des Chaillons—quai, \$9,600 ; Saint-Jean, Ile d'Orléans—réparations au quai, \$800 ; jetée de Saint-Jean Port Joli—réparations, \$800 ; quai de Saint-Siméon—prolongement, \$2,400 ; Sept-Iles—quai, \$48,000 ; Shegawake—améliorations au port, \$3,200 ; port de Trois-Rivières—nouveaux quais en eau profonde, \$48,000 ; Trois-Pistoles—brise-lames, \$2,400 ; Verchères—quai, \$2,400 ; rivière Yamaska—dragage, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cents dollars soit accordée pour lignes télégraphiques—lignes télégraphiques et câbles sous-marins, golfe Saint-Laurent, etc.—provinces maritimes:—De l'Ile-aux-Cerfs, N.-B., à Eastport, Maine—communication télégraphique, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le capital—ports et rivières—Qué-